

**LISTE DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU**  
**JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Annie Vanderhaegen, Bernard  
Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit, Jacqueline Moreau, Guido Schollen,  
conseillers du CPAS  
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés :

---

Le président ouvre la séance à 18h30.

---

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL**

- 1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 15 septembre 2022**

**B. SEANCE PUBLIQUE**

- 1. Politique et organisation - Notification des décisions du bureau permanent**
- 2. Politique et organisation - TMVS/CREAT - assemblée générale extraordinaire 13/12/2022**

Le conseil du CPAS approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale TMVS dv du 21/06/2022  
Le représentant du CPAS, Bernard Carpriau, est mandaté pour signer tous actes et documents relatifs  
à l'assemblée générale de TMVS dv du 13/12/2022 et pour approuver les points à l'ordre du jour de  
cette assemblée.  
Une copie de cette décision sera envoyée à TMVS dv.

- 3. Résidence - Investissement travaux ascenseurs Résidence**

Attribuer l'investissement des ascenseurs de travaux à Technilift.

- 4. Service social - Fourniture minimale de gaz naturel et hors tarif de nuit 2022 – 2023 - période 01/11/2022 - 31/03/2023**

le CPAS s'engage à souscrire au soutien - fourniture minimale de gaz naturel et hors tarif de nuit 2022  
– 2023

- 5. Personnel - Adaptation de la réglementation du statut juridique du personnel communal et du CPAS**

Le conseil du CPAS approuve les modifications du règlement sur le statut juridique du personnel communal et du CPAS.

#### **6. Personnel - Aménagement du règlement d'emploi du personnel communal et du CPAS**

Le conseil du CPAS approuve les modifications du règlement d'emploi du personnel communal et du CPAS

Au nom du CPAS,

Le directeur général  
Audrey Monsieur



Le président du CPAS  
Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 21/10/2022.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.